

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la licence **Sciences humaines et sociales** mention **Sciences de l'éducation et de la formation** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

<b>LICENCE 1<sup>re</sup> année</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Olivier Marty <u>Suppléant(e)</u> : Caroline Ladage  <u>Liste des membres</u> : Guylaine Molina, Yann Mercier-Brunel  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i> - Odile Thuillier - Xavier Roth
<b>Semestre 2 et 1<sup>re</sup> année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Olivier Marty <u>Suppléant(e)</u> : Caroline Ladage  <u>Liste des membres</u> : Guylaine Molina, Yann Mercier-Brunel  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i> - Odile Thuillier - Xavier Roth

## LICENCE 2<sup>e</sup> année

### Semestre 3

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Gregory Lo Monaco

Suppléant(e) : Odile Thuillier

Liste des membres : Caroline Ladage, Yann Mercier-Brunel

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :*

- Christine Poplimont
- Xavier Roth
- Olivier Marty

### Semestre 4 et 2<sup>e</sup> année

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Gregory Lo Monaco

Suppléant(e) : Odile Thuillier

Liste des membres : Caroline Ladage, Yann Mercier-Brunel

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :*

- Christine Poplimont
- Xavier Roth
- Olivier Marty

## LICENCE 3<sup>e</sup> année

### Semestre 5 – Parcours Sciences de l'éducation et de la formation

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Caroline Hache

Suppléant(e) : Caroline Ladage

Liste des membres : Odile Thuillier, Xavier Roth

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :*

- Guylaine Molina
- Christine Poplimont

### Semestre 5 – Parcours Formation d'adultes

#### **Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Guylaine Molina

Suppléant(e) : Caroline Ladage

Liste des membres : Gregory Lo Monaco, Xavier Roth

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :*

- Odile Thuillier
- Caroline Hache

## Semestre 6 et JURY DE MENTION

### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Caroline Ladage

Suppléant(e) : Caroline Hache

Liste des membres : Guylaine Molina, Yann Mercier-Brunel

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :*

- Grégory Lo Monaco
- Xavier Roth

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27/11/2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de l'UFR ALLSH



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text "Le Doyen de l'UFR ALLSH". The signature is a continuous, fluid line that loops and extends across the text.